



PRÉFET DE LA MOSELLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Sur la demande d'autorisation, présentée par le SYDEME à MORSBACH, relative à l'épandage de digestats issus de l'installation de méthanisation dite « METHAVALOR » exploitée par le SYDEME à MORSBACH

Par arrêté du 23 septembre 2016, une enquête publique dans le cadre du projet susvisé est prescrite du 24 octobre 2016 au 23 novembre 2016 inclus, dans les communes suivantes :

- communes incluses dans le plan d'épandage et dans le rayon d'affichage de 3 kms (89 communes) :
ACHAIN, ACHEN, ALTVILLER, ARRAIN COURT, ARRIANCE, BANNAY, BARONVILLE, BEHREN LES FORBACH, BIDING, BINING, BIONVILLE-SUR-NIED, BLIESBRUCK, BLIES-EBERSING, BOUSBACH, BROUCK, BRULANGE, CHÂTEAU-SALINS, COCHEREN, CONTHIL, DESTRY, DIEBLING, EINCHEVILLE, ERSTROFF, FAREBERSVILLER, FAULQUEMONT, FOLKLING, FOLSCHVILLER, FORBACH, FOULIGNY, FRANCAITROFF, GROS-REDERCHING, GROSTENQUIN, GUEBENHOUSE, GUENVILLER, HABOUDANGE, HAMBACH, HAUTE-VIGNEULLES, HELLIMER, HENRIVILLE, HILSPRICH, HOLVING, HOMBURG-HAUT, HUNDLING, IPPLING, KERBACH, LENING, LESSE, LIXINGLES-SAINT-AVOLD, LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD, LOUPERHOUSE, LUCY, MACHEREN, MAINVILLERS, MANY, MARANGE-ZONDRANGE, MARTHILLE, MAXSTADT, METZING, MORHANGE, MORSBACH, OETING, PETIT-TENQUIN, PETITE-ROSSELLE, PEVANGE, PUTTELANGE-AUX-LACS, RACRANGE, REMERING-LES-PUTTELANGE, RICHE, RODALBE, ROHRBACH-LES-BITCHE, ROSBRUCK, SAINT-JEAN-ROHRBACH, SARRALBE, SARREINSMING, SUISSE, TENDELING, THEDING, THICOURT, THONVILLE, VAHL-EBERSING, VALLERANGE, VALMONT, VATIMONT, VIRMING, WIESVILLER, WILLERWALD, WOELFLING-LES-SARREGUEMINES, ZIMMING, GROSSROSSELN (Allemagne) ;

- communes distantes de moins de 100 mètres des limites de parcelles intégrées au plan d'épandage (11 communes) :
NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR, OBERGAILBACH, RAVILLE, RIMLING, SAINT-AVOLD, SARREGUEMINES, SEINGBOUSE, SOTZELING, TETING-SUR-NIED, ZARBELING, MANDELBACHTAL (ALLEMAGNE).

Le tribunal administratif de Strasbourg a désigné M. Jean-Jacques PIERROT, ingénieur en bâtiment et Travaux Publics, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Pierre GAUTIER, ingénieur retraité, en qualité de suppléant.

Le dossier d'enquête relatif à ce projet, comportant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera déposé dans la mairie de MORSBACH pendant toute la durée de l'enquête où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Les pièces du dossier sont consultables et téléchargeables pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la DREAL à l'adresse suivante :

[http://www.alsace - champagne - ardenne - lorraine.developpement-durable.gouv.fr/consultations-publiques-r6592.html](http://www.alsace-champagne-ardenne-lorraine.developpement-durable.gouv.fr/consultations-publiques-r6592.html)

L'avis d'enquête et les résumés non techniques sont également publiés sur le site internet de la préfecture de la Moselle : [www.moselle.gouv.fr - publications - publicité légales toutes enquêtes publiques - ICPE](http://www.moselle.gouv.fr-publications-publicite-legales-toutes-enquetes-publiques-ICPE).

Le public pourra formuler, le cas échéant, ses observations sur le registre ouvert à cet effet dans la mairie précitée. Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de MORSBACH – rue nationale – 57600 MORSBACH.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de MORSBACH, le :

1. 24 octobre 2016 de 9H00 à 11H00
2. 2 novembre 2016 de 15H00 à 17H00
3. 10 novembre 2016 de 15H00 à 17h00
4. 23 novembre 2016 de 9H00 à 11H00

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées à M. Serge WINKELMULLER - Directeur Général des Services du SYDEME - ZA FORBACH Ouest - Rue Jacques Callot - CS 70777 - 57602 MORSBACH cedex - tél 03 87 00 01 01 - serge.winkelmuller@sydeme.fr

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies précitées, à la préfecture de la Moselle (BLP/BUPE) et sur le site internet de la préfecture de la Moselle : [www.moselle.gouv.fr - publications - publicité légales toutes enquêtes publiques - ICPE](http://www.moselle.gouv.fr-publications-publicite-legales-toutes-enquetes-publiques-ICPE).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.